

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 24 mars 2025** à compter de **13 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Octroi d'une aide financière non récurrente de 10 000 \$ au Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook pour les opérations 2025
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Réquisition numéro 2025-22 au montant de 4 950 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un ramasse-herbe à sac pour le parc Laurence
 - 3.2 Réquisition numéro 2025-23 au montant de 72 175,27 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de lumières au parc Laurence
 - 3.3 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook à déposer une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Coaticook dans le cadre du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification - Volet Soutien des services publics – projets de déploiement Déclaration d'intérêt - projet compteurs intelligents
 - 3.4 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook à déposer une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Coaticook dans le cadre du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification - Volet Soutien des services publics – projets de déploiement Déclaration d'intérêt - projet Batteries

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 3.5 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook à déposer une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Coaticook dans le cadre du Programme de subventions Solutions efficaces d'Hydro-Québec - Volet Éclairage à DEL à des fins générales pour le changement de lumière pour les plateaux sportifs au parc Laurence (petit stade, Terrain Louis Deslauriers et stade le Julien-Morin)

4. RÈGLEMENTS

- 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 18-33 (2025) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2025 et refondant le règlement numéro 18-32 (2024) » et demande de dispense de lecture

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-03-37855

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 25-03-37855

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

25-03-37856

- 2.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE NON-RÉCURRENTÉ DE 10 000 \$ AU CENTRE D'INITIATIVES EN AGRICULTURE DE LA RÉGION DE COATICOOK POUR LES OPÉRATIONS 2025

RÉSOLUTION 25-03-37856

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2025 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour leurs opérations courantes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière non récurrente pour les opérations 2025 pour un montant de 10 000 \$ au Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

25-03-37857

3.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-22 AU MONTANT DE 4 950 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN RAMASSE-HERBE À SAC POUR LE PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 25-03-37857

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'un ramasse-herbe à sac pour le parc Laurence ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie R.M. Nadeau au montant de 4 950 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie R.M. Nadeau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-22 pour l'achat d'un ramasse-herbe à sac pour le parc Laurence, auprès de la compagnie R.M. Nadeau au montant de 4 950 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 5 ans, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-37858

3.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-23 AU MONTANT DE 72 175,27 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE LUMIÈRES AU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 25-03-37858

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de lumière au parc Laurence ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Lumen au montant de 72 175,27 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Lumen ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-23 pour l'achat de lumière au parc Laurence, auprès de la compagnie Lumen au montant de 72 175,27 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à même le surplus d'excédents de fonctionnements libres, poste budgétaire numéro 02-920-07-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-37859

- 3.3 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE COATICOOK DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES ÉNERGIES RENOUVELABLES INTELLIGENTES ET DE TRAJECTOIRES D'ÉLECTRIFICATION - VOLET SOUTIEN DES SERVICES PUBLICS – PROJETS DE DÉPLOIEMENT DÉCLARATION D'INTÉRÊT - PROJET COMPTEURS INTELLIGENTS

RÉSOLUTION 25-03-37859

CONSIDÉRANT que le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ERITE), lancé en 2021, est un programme de 4,5 milliards de dollars conçu pour appuyer le déploiement de la modernisation du réseau, du stockage de l'énergie et des énergies renouvelables dans toutes les régions du Canada, aidant ainsi à développer le réseau de manière durable, abordable et fiable;

CONSIDÉRANT que le Programme ERITE collabore avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones pour soutenir des projets prioritaires régionaux essentiels qui réduiront la dépendance à l'égard de la production de combustibles fossiles et créeront des voies pour un réseau électrique plus solide. Le programme appuie maintenant les infrastructures liées au transport et distribution de l'électricité et continue de soutenir les activités de modernisation du réseau, le stockage de l'énergie et les projets d'énergie propre menés par les Autochtones;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend y déposer une demande d'aide financière pour le projet d'achat de compteurs intelligents et de remplacement du système de facturation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook à déposer une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Coaticook dans le cadre du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification - Volet Soutien des services publics – projets de déploiement Déclaration d'intérêt - projet d'achat de compteurs intelligents et de remplacement du système de facturation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-37860

- 3.4 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE COATICOOK DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

INTELLIGENTES ET DE TRAJECTOIRES
D'ÉLECTRIFICATION - VOLET SOUTIEN DES SERVICES
PUBLICS – PROJETS DE DÉPLOIEMENT DÉCLARATION
D'INTÉRÊT - PROJET BATTERIES

RÉSOLUTION 25-03-37860

CONSIDÉRANT que le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ERITE), lancé en 2021, est un programme de 4,5 milliards de dollars conçu pour appuyer le déploiement de la modernisation du réseau, du stockage de l'énergie et des énergies renouvelables dans toutes les régions du Canada, aidant ainsi à développer le réseau de manière durable, abordable et fiable;

CONSIDÉRANT que le Programme ERITE collabore avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones pour soutenir des projets prioritaires régionaux essentiels qui réduiront la dépendance à l'égard de la production de combustibles fossiles et créeront des voies pour un réseau électrique plus solide. Le programme appuie maintenant les infrastructures liées au transport et distribution de l'électricité et continue de soutenir les activités de modernisation du réseau, le stockage de l'énergie et les projets d'énergie propre menés par les Autochtones;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend y déposer une demande d'aide financière pour le projet visant à mettre en place un système de génératrices pour gérer la gestion de la pointe;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook à déposer une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Coaticook dans le cadre du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification - Volet Soutien des services publics – projets de déploiement Déclaration d'intérêt - projet pour mettre en place un système de génératrices pour gérer la gestion de la pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-03-37861** 3.5 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE COATICOOK DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS SOLUTIONS EFFICACES D'HYDRO-QUÉBEC - VOLET ÉCLAIRAGE À DEL À DES FINS GÉNÉRALES POUR LE CHANGEMENT DE LUMIÈRE POUR LES PLATEAUX SPORTIFS AU PARC LAURENCE (PETIT STADE, TERRAIN LOUIS DESLAURIERS ET STADE LE JULIEN-MORIN)

RÉSOLUTION 25-03-37861

CONSIDÉRANT le programme Solutions efficaces offre un appui financier pour réaliser l'analyse énergétique d'un ou de plusieurs bâtiments, mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique qui réduisent la facture d'électricité ou encore des mesures de gestion de la demande de puissance qui réduisent l'appel de puissance d'un bâtiment ou d'un procédé lors des événements de pointe d'Hydro-Québec;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que ce programme, qui est adapté aux besoins des entreprises de tous les secteurs, permet d'améliorer la performance énergétique et la compétitivité de celles-ci;

CONSIDÉRANT que le programme Solutions efficaces s'adresse à toutes les entreprises ayant un ou plusieurs bâtiments à vocation commerciale, institutionnelle, industrielle ou agricole alimentée en électricité par le réseau d'Hydro-Québec ou par un réseau autonome, municipal ou coopératif admissible;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend déposer une demande d'aide financière pour le projet de changement de lumière pour les plateaux sportifs au parc Laurence (petit stade, Terrain Louis Deslauriers et stade Julien-Morin);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook à déposer une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Coaticook dans le cadre du Programme de subventions Solutions efficaces d'Hydro-Québec - Volet Éclairage à DEL à des fins générales pour le changement de lumière pour les plateaux sportifs au parc Laurence (petit stade, Terrain Louis Deslauriers et stade le Julien-Morin).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

4.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-33 (2025) INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2025 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-32 (2024) » ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-33 (2025)

Le conseiller Vincent Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-33 (2025) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2025 et refondant le règlement numéro 18-32 (2024) ».

L'objet de ce règlement est de fixer de nouveaux tarifs d'électricité qui seront effectifs à compter du 1er avril 20245 afin de s'ajuster aux tarifs d'Hydro-Québec.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Vincent Brochu.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 18-33 (2025) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

25-03-37862

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 25-03-37862

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 13 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière